

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**

**COMMUNE D'OS-MARSILLON**

**A 2023/S05/D01**

**Séance du Vendredi 1er septembre 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le premier septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

**Présents :** Mmes Nelly BREIL, Sandra BAQUÉ, Vanessa DONNAY, Mireille JOUBERT, Anne-Marie TRINQUIER, MM. Didier ALVAREZ, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Edouard de GRANGE, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

**Absent excusé :** M. Jean-Jacques ARREGLE (pouvoir M. Raymond FINANA).

M. Julien LAULHÉ a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Signature convention ENEDIS : servitude de passage lignes électriques souterraines parcelles AD 307, AD 310 et AD 327**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Monsieur le Maire présente à l'assemblée une convention entre ENEDIS et la Commune d'OS-MARSILLON.

Il convient de passer cette convention qui définit les modalités de mise à disposition d'une partie des parcelles communales cadastrées AD 307, AD 310 et AD 327, située Route de la Plaine, au profit d'ENEDIS pour l'installation de trois canalisations électriques souterraines afin de permettre l'installation d'un poste de transformation sur la parcelle AD 342 appartenant à la Communauté des Communes de Lacq-Orthez.

Le Maire présente le projet de cette convention et demande au Conseil l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention,
- **DÉSIGNE** Maître DESLOUS-ESTRADE, notaire, domiciliée à ARTHEZ-DE-BÉARN, ZA de la Geüle, pour la préparation de l'acte authentique,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération,

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15

Membres présents : 14

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 25 août 2023

Affichage le 1er septembre 2023

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jérôme TOULOUSE

